

Compte-rendu de la sixième réunion du comité de rivière

Projet	Partenariat de cours d'eau Syr
Date, lieu	MENSDORF, le 6 novembre 2014
Rapporteurs	Martine Peters, Stephan Müllenborn
Annexes	Présentation ppt, liste de présence, papier de position

Début de la réunion – 18h00

ACCUEIL

M. ARENDT, président du Comité de rivière, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à la réunion et les remercie de leur présence.

PRÉSENTATION

Après ce mot de bienvenue, les coordinateurs du projet passent en revue trois points :

- **L'état d'avancement et la mise en œuvre du plan d'actions**

M. MUELLENBORN présente les principales actions réalisées dans le cadre du projet depuis le début de l'année :

la signature du programme d'actions (le 28 février 2014), la Journée mondiale de l'eau, la Journée nationale du Partenariat de cours d'eau, la deuxième partie du dossier pédagogique, les articles pour les bulletins communaux, l'excursion dans la zone de protection Schëtterhaard, les échanges avec les CFL, les contrats de biodiversité, l'intégration du partenariat « inondation » dans notre projet, les mesures concrètes...

En ce qui concerne la **problématique de l'utilisation des pesticides**, le partenariat de cours d'eau a surtout traité la problématique de l'utilisation de pesticides par les CFL: évaluation des impacts des herbicides sur la qualité des eaux.

Trois zones sont à considérer comme prioritaires : la zone de captage de la source d'eau potable MILBECH; les zones NATURA 2000 entre Moutfort et Uewersyren et la Manternacher Fiels. Plusieurs échanges avec les CFL et le Centre de Recherche Henri Tudor ont été réalisés. Le Centre de Recherche Henri Tudor a proposé une méthode permettant de retracer les herbicides utilisés par les CFL dans nos cours d'eau. Or, cette étude ne pourra pas être prise en charge par un budget existant. Nous avons pris contact avec les CFL pour trouver un budget pour cette étude.

Un autre point prioritaire pour l'année 2014 était l'extensification de l'utilisation des surfaces agricoles en ayant recours à des contrats de biodiversité.

- **Le programme de travail 2015**

Mme PETERS présente quelques points prévus dans le programme de travail 2015.

L'Administration de la gestion de l'eau est en train de mettre en place le **deuxième plan de gestion**. Sa version provisoire sera disponible pour la fin de l'année 2014. Les partenariats de cours d'eau doivent faire une analyse du premier plan de gestion et rentrer leurs idées pour le nouveau plan. Seules les mesures retenues dans ce nouveau plan seront considérées comme prioritaires. Il est donc important de proposer le plus vite possible des éventuelles nouvelles mesures!

Les partenariats de cours d'eau doivent aider lors de la **mise en place de zones de protection autour des captages d'eau souterraine**.

Dans le cadre de la **Journée mondiale de l'eau**, les partenariats de cours d'eau organisent, comme l'année précédente, une journée d'échange entre les différents acteurs du secteur de l'eau. Cet échange aura lieu dans le bassin versant de la Syre et aura probablement comme sujet « les pesticides dans l'eau »

En ce qui concerne les **bulletins communaux**, les coordinateurs proposent de présenter dans chaque bulletin une autre commune du bassin versant de la Syre.

Le programme d'action 2015 prévoit également des **séances d'information** pour les agriculteurs.

Le sujet de la troisième partie du **dossier pédagogique sur l'eau** sera l'assainissement de l'eau.

Afin de sensibiliser les Luxembourgeois à la protection de l'eau, le Grand-Duché avait participé pour une première fois au « **Big Jump** » 2005. Cette « première Journée européenne de la baignade » a eu lieu à Remich.

Aujourd'hui, dix ans plus tard, la qualité de nos eaux devrait être dans un bon état. Ceci n'est malheureusement pas le cas ! Les coordinateurs proposent de se renseigner auprès de l'Administration de la gestion de l'eau pour organiser une deuxième édition de ce Bigjump soit à Merttert, soit à Grevenmacher.

Jusqu'à présent les **mesures techniques** pouvaient être financées de différentes façons :

1. financement à 100% par le Ministère grâce au budget du Partenariat de cours d'eau – vu le budget disponible ceci n'était pas possible!!!,
2. co-finançables, selon l'article 65 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau jusqu'à 90% par le fonds de la gestion de l'eau. Les communes ou syndicats doivent être porteurs du projet.
!!!Attention les subsides vont diminuer à partir de 2016 (nouveau plan de gestion),
3. financées à 100% par le Ministère – les mesures réalisées par les services de l'Administration.
4. les mesures sur les petits cours d'eau (inf. à 10 km²) ne sont normalement pas prises en charge ! Elles ne peuvent être réalisées que si elles sont financées à 100% par les communes.

- **L'entrevue avec le secrétaire de l'Etat Camille Gira et la direction de l'Administration de la gestion de l'eau**

L'objet de cet échange était le fonctionnement des partenariats de cours d'eau du Luxembourg, et plus particulièrement l'optimisation de cet instrument.

Lors de cette réunion les partenariats de cours d'eau ont présenté leur position (papier de position en annexe). Les principaux points retenus furent :

- plus qu'un seul **comité d'accompagnement** par an. Le Ministère ou l'Administration désignera une personne de contact pour ces réunions.
Révision de la convention en vue d'une simplification administrative.
- une **journée d'échange par an** entre tous les partenariats de cours d'eau, le Ministère et l'Administration.
- mise à disposition de certains **résultats** d'analyse de l'Administration de la gestion de l'eau aux Partenariats de cours d'eau
- une **thématique principale** retenue annuellement pour tous les partenariats de cours d'eau. En regroupant les mesures de tous les partenariats sous un même sujet, leur impact sera plus percutant.

Le sujet proposé pour l'année 2015 sera la **conservation et la protection du biotope « sources et ruisseaux de source »**. Les mesures concrètes, telles que par exemple le clôturage de ces biotopes, seront financées à 100% (le contact avec les exploitants et les propriétaires, les travaux d'installation,...).

- le **budget** reste sensiblement le même pour l'année à venir

DISCUSSION

- **Question de compréhension :**

Est-ce que les partenariats de cours d'eau luxembourgeois ne se réunissent qu'une seule fois par an ?

Les différents partenariats de cours d'eau se rencontrent environ six fois par an.

Le comité d'accompagnement, formé par l'Etat et par le comité du contrat de rivière et chargé de suivre le bon déroulement de la convention « partenariat de cours d'eau Syre », se réunit une fois par an.

- **Pesticides-CFL**

Puisque la commune de Contern est directement concernée avec sa zone de captage MILBECH par cette problématique, l'administration communale aimerait bien participer aux éventuelles futures entrevues avec les CFL et la Centre de Recherche Henri Tudor.

Clôture de la réunion

Monsieur Arendt remercie les participants à la réunion officielle du Comité de rivière du partenariat de cours d'eau et clôture la séance.